

BUREAU SYNDICAL

16 DECEMBRE 2019 – 18h00 à Limony

COMPTE – RENDU

Etaient présents : MM. André BIENNIER – Richard MOLINA – Bernard BALAYE – Robert SEUX – Christian FOREL – Frédéric PEYRON – Ronan PHILIPPE – Yves FRAYSSE

Etaient absents et non excusés : Serge BERTHON

Etaient absents et excusés : Céline BONNET – Laurent TORGUE – Patrick OLAGNE – Alain ZAHM

Avaient donné pouvoir :

Date de la convocation : 10 décembre 2019

Secrétaire de séance : M. Molina

COMPTE-RENDU DU 10 OCTOBRE 2019

Le Président donne lecture du document qui est adopté à l'unanimité.

DEVOLUTION DES TRAVAUX

➔ Talencieux : Rameaux – Garde - Balais – Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable au sud du Village sur 4 secteurs différents. Tous les branchements sont repris (soit environ 160) – les travaux sont estimés à 490 000 € HT.

Le Bureau à l'unanimité valide le DCE, autorise le président à lancer la procédure adaptée négociée, signer tous les documents liés au marché de travaux et faire exécuter les travaux.

➔ Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre – Le président présente une restructuration et un renforcement de travaux AEP sur ces quartiers dont une partie des conduites à reprendre passe en terrain privé (Varennes). Le Bureau s’interroge sur les conditions d’une intervention syndicale lorsqu’il convient de reprendre un réseau ancien, implanté en domaine privé. Des dispositions administratives doivent être prises afin de préserver les intérêts du syndicat. La réflexion se poursuit

Pour information, l’ensemble du projet Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre est estimé à 340 000 € HT

➔ Savas : Charézy Samoyas – 220 000 € HT – Le Bureau en prend acte.

➔ Champagne : Village – rénovation du réseau AEP pour un coût estimé à 365 000 € HT. Le Bureau en prend note.

➔ Charnas : Haut Village – Renforcement de cette partie du village où se situe en partie l’AEP de l’ASA. Le coût de cette opération est estimé à 175 000 € HT. Le Bureau en prend note.

DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Il est rappelé le besoin de réaliser certaines prestations conjointement aux travaux de canalisations comme la localisation/géoréférencement des ouvrages existants, les essais de compactage et le repérage des réseaux en tranchée ouverte, des nouveaux ouvrages.

- 1- Géolocalisation / géoréférencement des réseaux d’eau : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la localisation et du géoréférencement par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 2- Essais de compactage : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la prestation « essais de compactage » par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 3- Repérage des réseaux en tranchée ouverte : Le Bureau envisage la possibilité de faire exécuter cette mission en interne, La réflexion se poursuit.

Le Président rappelle la prestation de cartographie des réseaux, du cabinet Julien, sur la commune de Peaugres et propose son intervention lors d'une prochaine réunion afin de présenter sa prestation réalisée. Le Bureau approuve cette proposition.

PARTICIPATION COMMUNE DU TEIL

➔ Le Président rappelle que les communes du Teil et alentours ont été lourdement touchées par le séisme du 11 novembre 2019. Le Maire du Teil a lancé un appel solennel à la solidarité à toutes les communes de France afin de reconstruire sa commune – il est proposé de verser une participation exceptionnelle équivalente à 0.25 € x 13 000 abonnés, soit un montant 3 250 €. Cette somme sera portée au compte 6748, autres subventions exceptionnelles.

Le Bureau valide le principe de versement d'une subvention exceptionnelle à la commune du Teil et toutes les communes impactées par la catastrophe naturelle de novembre. Valide le montant total de 3 250 €. Le Comité sera saisi en vue d'inscrire cette somme au budget syndical.

QUESTIONS DIVERSES

➔ ASA du Merlet : Une réunion avec la Chambre d'agriculture a eu lieu afin d'étudier la faisabilité de créer une retenue collinaire de grande dimension, entre Vinzieux et Charnas en vue d'offrir une irrigation avec une autre ressource que l'eau potable. Il est rappelé que le besoin est d'environ 160 000 m³/an.

Monsieur Molina rappelle que le pompage prévu pour l'ASA de Limony pourrait être étendu à l'ASA de Charnas.

Le Bureau propose que le syndicat étudie une esquisse du coût permettant à l'asa du plateau de bénéficier du pompage de l'asa de Limony.

➔ Tarifification 2020 de la part Saur : le Président présente l'augmentation contractuelle de 5.64%
La tarification des services Saur augmente également de 2.12%

La séance est levée à 19 h 45

Ont signé tous les membres présents

BUREAU SYNDICAL

16 DECEMBRE 2019 – 18h00 à Limony

COMPTE – RENDU

Etaient présents : MM. André BIENNIER – Richard MOLINA – Bernard BALAYE – Robert SEUX – Christian FOREL – Frédéric PEYRON – Ronan PHILIPPE – Yves FRAYSSE

Etaient absents et non excusés : Serge BERTHON

Etaient absents et excusés : Céline BONNET – Laurent TORGUE – Patrick OLAGNE – Alain ZAHM

Avaient donné pouvoir :

Date de la convocation : 10 décembre 2019

Secrétaire de séance : M. Molina

COMPTE-RENDU DU 10 OCTOBRE 2019

Le Président donne lecture du document qui est adopté à l'unanimité.

DEVOLUTION DES TRAVAUX

➔ Talencieux : Rameaux – Garde - Balais – Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable au sud du Village sur 4 secteurs différents. Tous les branchements sont repris (soit environ 160) – les travaux sont estimés à 490 000 € HT.

Le Bureau à l'unanimité valide le DCE, autorise le président à lancer la procédure adaptée négociée, signer tous les documents liés au marché de travaux et faire exécuter les travaux.

➔ Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre – Le président présente une restructuration et un renforcement de travaux AEP sur ces quartiers dont une partie des conduites à reprendre passe en terrain privé (Varennes). Le Bureau s’interroge sur les conditions d’une intervention syndicale lorsqu’il convient de reprendre un réseau ancien, implanté en domaine privé. Des dispositions administratives doivent être prises afin de préserver les intérêts du syndicat. La réflexion se poursuit

Pour information, l’ensemble du projet Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre est estimé à 340 000 € HT

➔ Savas : Charézy Samoyas – 220 000 € HT – Le Bureau en prend acte.

➔ Champagne : Village – rénovation du réseau AEP pour un coût estimé à 365 000 € HT. Le Bureau en prend note.

➔ Charnas : Haut Village – Renforcement de cette partie du village où se situe en partie l’AEP de l’ASA. Le coût de cette opération est estimé à 175 000 € HT. Le Bureau en prend note.

DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Il est rappelé le besoin de réaliser certaines prestations conjointement aux travaux de canalisations comme la localisation/géoréférencement des ouvrages existants, les essais de compactage et le repérage des réseaux en tranchée ouverte, des nouveaux ouvrages.

- 1- Géolocalisation / géoréférencement des réseaux d’eau : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la localisation et du géoréférencement par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 2- Essais de compactage : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la prestation « essais de compactage » par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 3- Repérage des réseaux en tranchée ouverte : Le Bureau envisage la possibilité de faire exécuter cette mission en interne, La réflexion se poursuit.

Le Président rappelle la prestation de cartographie des réseaux, du cabinet Julien, sur la commune de Peaugres et propose son intervention lors d'une prochaine réunion afin de présenter sa prestation réalisée. Le Bureau approuve cette proposition.

PARTICIPATION COMMUNE DU TEIL

➡ Le Président rappelle que les communes du Teil et alentours ont été lourdement touchées par le séisme du 11 novembre 2019. Le Maire du Teil a lancé un appel solennel à la solidarité à toutes les communes de France afin de reconstruire sa commune – il est proposé de verser une participation exceptionnelle équivalente à 0.25 € x 13 000 abonnés, soit un montant 3 250 €. Cette somme sera portée au compte 6748, autres subventions exceptionnelles.

Le Bureau valide le principe de versement d'une subvention exceptionnelle à la commune du Teil et toutes les communes impactées par la catastrophe naturelle de novembre. Valide le montant total de 3 250 €. Le Comité sera saisi en vue d'inscrire cette somme au budget syndical.

QUESTIONS DIVERSES

➡ ASA du Merlet : Une réunion avec la Chambre d'agriculture a eu lieu afin d'étudier la faisabilité de créer une retenue collinaire de grande dimension, entre Vinzieux et Charnas en vue d'offrir une irrigation avec une autre ressource que l'eau potable. Il est rappelé que le besoin est d'environ 160 000 m³/an.

Monsieur Molina rappelle que le pompage prévu pour l'ASA de Limony pourrait être étendu à l'ASA de Charnas.

Le Bureau propose que le syndicat étudie une esquisse du coût permettant à l'asa du plateau de bénéficier du pompage de l'asa de Limony.

➡ Tarifification 2020 de la part Saur : le Président présente l'augmentation contractuelle de 5.64%
La tarification des services Saur augmente également de 2.12%

La séance est levée à 19 h 45

Ont signé tous les membres présents

BUREAU SYNDICAL

16 DECEMBRE 2019 – 18h00 à Limony

COMPTE – RENDU

Etaient présents : MM. André BIENNIER – Richard MOLINA – Bernard BALAYE – Robert SEUX – Christian FOREL – Frédéric PEYRON – Ronan PHILIPPE – Yves FRAYSSE

Etaient absents et non excusés : Serge BERTHON

Etaient absents et excusés : Céline BONNET – Laurent TORGUE – Patrick OLAGNE – Alain ZAHM

Avaient donné pouvoir :

Date de la convocation : 10 décembre 2019

Secrétaire de séance : M. Molina

COMPTE-RENDU DU 10 OCTOBRE 2019

Le Président donne lecture du document qui est adopté à l'unanimité.

DEVOLUTION DES TRAVAUX

➔ Talencieux : Rameaux – Garde - Balais – Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable au sud du Village sur 4 secteurs différents. Tous les branchements sont repris (soit environ 160) – les travaux sont estimés à 490 000 € HT.

Le Bureau à l'unanimité valide le DCE, autorise le président à lancer la procédure adaptée négociée, signer tous les documents liés au marché de travaux et faire exécuter les travaux.

➔ Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre – Le président présente une restructuration et un renforcement de travaux AEP sur ces quartiers dont une partie des conduites à reprendre passe en terrain privé (Varennes). Le Bureau s’interroge sur les conditions d’une intervention syndicale lorsqu’il convient de reprendre un réseau ancien, implanté en domaine privé. Des dispositions administratives doivent être prises afin de préserver les intérêts du syndicat. La réflexion se poursuit

Pour information, l’ensemble du projet Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre est estimé à 340 000 € HT

➔ Savas : Charézy Samoyas – 220 000 € HT – Le Bureau en prend acte.

➔ Champagne : Village – rénovation du réseau AEP pour un coût estimé à 365 000 € HT. Le Bureau en prend note.

➔ Charnas : Haut Village – Renforcement de cette partie du village où se situe en partie l’AEP de l’ASA. Le coût de cette opération est estimé à 175 000 € HT. Le Bureau en prend note.

DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Il est rappelé le besoin de réaliser certaines prestations conjointement aux travaux de canalisations comme la localisation/géoréférencement des ouvrages existants, les essais de compactage et le repérage des réseaux en tranchée ouverte, des nouveaux ouvrages.

- 1- Géolocalisation / géoréférencement des réseaux d’eau : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la localisation et du géoréférencement par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 2- Essais de compactage : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la prestation « essais de compactage » par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 3- Repérage des réseaux en tranchée ouverte : Le Bureau envisage la possibilité de faire exécuter cette mission en interne, La réflexion se poursuit.

Le Président rappelle la prestation de cartographie des réseaux, du cabinet Julien, sur la commune de Peaugres et propose son intervention lors d'une prochaine réunion afin de présenter sa prestation réalisée. Le Bureau approuve cette proposition.

PARTICIPATION COMMUNE DU TEIL

➔ Le Président rappelle que les communes du Teil et alentours ont été lourdement touchées par le séisme du 11 novembre 2019. Le Maire du Teil a lancé un appel solennel à la solidarité à toutes les communes de France afin de reconstruire sa commune – il est proposé de verser une participation exceptionnelle équivalente à 0.25 € x 13 000 abonnés, soit un montant 3 250 €. Cette somme sera portée au compte 6748, autres subventions exceptionnelles.

Le Bureau valide le principe de versement d'une subvention exceptionnelle à la commune du Teil et toutes les communes impactées par la catastrophe naturelle de novembre. Valide le montant total de 3 250 €. Le Comité sera saisi en vue d'inscrire cette somme au budget syndical.

QUESTIONS DIVERSES

➔ ASA du Merlet : Une réunion avec la Chambre d'agriculture a eu lieu afin d'étudier la faisabilité de créer une retenue collinaire de grande dimension, entre Vinzieux et Charnas en vue d'offrir une irrigation avec une autre ressource que l'eau potable. Il est rappelé que le besoin est d'environ 160 000 m³/an.

Monsieur Molina rappelle que le pompage prévu pour l'ASA de Limony pourrait être étendu à l'ASA de Charnas.

Le Bureau propose que le syndicat étudie une esquisse du coût permettant à l'asa du plateau de bénéficier du pompage de l'asa de Limony.

➔ Tarifification 2020 de la part Saur : le Président présente l'augmentation contractuelle de 5.64%
La tarification des services Saur augmente également de 2.12%

La séance est levée à 19 h 45

Ont signé tous les membres présents

BUREAU SYNDICAL

16 DECEMBRE 2019 – 18h00 à Limony

COMPTE – RENDU

Etaient présents : MM. André BIENNIER – Richard MOLINA – Bernard BALAYE – Robert SEUX – Christian FOREL – Frédéric PEYRON – Ronan PHILIPPE – Yves FRAYSSE

Etaient absents et non excusés : Serge BERTHON

Etaient absents et excusés : Céline BONNET – Laurent TORGUE – Patrick OLAGNE – Alain ZAHM

Avaient donné pouvoir :

Date de la convocation : 10 décembre 2019

Secrétaire de séance : M. Molina

COMPTE-RENDU DU 10 OCTOBRE 2019

Le Président donne lecture du document qui est adopté à l'unanimité.

DEVOLUTION DES TRAVAUX

➔ Talencieux : Rameaux – Garde - Balais – Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable au sud du Village sur 4 secteurs différents. Tous les branchements sont repris (soit environ 160) – les travaux sont estimés à 490 000 € HT.

Le Bureau à l'unanimité valide le DCE, autorise le président à lancer la procédure adaptée négociée, signer tous les documents liés au marché de travaux et faire exécuter les travaux.

➔ Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre – Le président présente une restructuration et un renforcement de travaux AEP sur ces quartiers dont une partie des conduites à reprendre passe en terrain privé (Varennes). Le Bureau s’interroge sur les conditions d’une intervention syndicale lorsqu’il convient de reprendre un réseau ancien, implanté en domaine privé. Des dispositions administratives doivent être prises afin de préserver les intérêts du syndicat. La réflexion se poursuit

Pour information, l’ensemble du projet Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre est estimé à 340 000 € HT

➔ Savas : Charézy Samoyas – 220 000 € HT – Le Bureau en prend acte.

➔ Champagne : Village – rénovation du réseau AEP pour un coût estimé à 365 000 € HT. Le Bureau en prend note.

➔ Charnas : Haut Village – Renforcement de cette partie du village où se situe en partie l’AEP de l’ASA. Le coût de cette opération est estimé à 175 000 € HT. Le Bureau en prend note.

DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Il est rappelé le besoin de réaliser certaines prestations conjointement aux travaux de canalisations comme la localisation/géoréférencement des ouvrages existants, les essais de compactage et le repérage des réseaux en tranchée ouverte, des nouveaux ouvrages.

- 1- Géolocalisation / géoréférencement des réseaux d’eau : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la localisation et du géoréférencement par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 2- Essais de compactage : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la prestation « essais de compactage » par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 3- Repérage des réseaux en tranchée ouverte : Le Bureau envisage la possibilité de faire exécuter cette mission en interne, La réflexion se poursuit.

Le Président rappelle la prestation de cartographie des réseaux, du cabinet Julien, sur la commune de Peaugres et propose son intervention lors d'une prochaine réunion afin de présenter sa prestation réalisée. Le Bureau approuve cette proposition.

PARTICIPATION COMMUNE DU TEIL

➔ Le Président rappelle que les communes du Teil et alentours ont été lourdement touchées par le séisme du 11 novembre 2019. Le Maire du Teil a lancé un appel solennel à la solidarité à toutes les communes de France afin de reconstruire sa commune – il est proposé de verser une participation exceptionnelle équivalente à 0.25 € x 13 000 abonnés, soit un montant 3 250 €. Cette somme sera portée au compte 6748, autres subventions exceptionnelles.

Le Bureau valide le principe de versement d'une subvention exceptionnelle à la commune du Teil et toutes les communes impactées par la catastrophe naturelle de novembre. Valide le montant total de 3 250 €. Le Comité sera saisi en vue d'inscrire cette somme au budget syndical.

QUESTIONS DIVERSES

➔ ASA du Merlet : Une réunion avec la Chambre d'agriculture a eu lieu afin d'étudier la faisabilité de créer une retenue collinaire de grande dimension, entre Vinzieux et Charnas en vue d'offrir une irrigation avec une autre ressource que l'eau potable. Il est rappelé que le besoin est d'environ 160 000 m³/an.

Monsieur Molina rappelle que le pompage prévu pour l'ASA de Limony pourrait être étendu à l'ASA de Charnas.

Le Bureau propose que le syndicat étudie une esquisse du coût permettant à l'asa du plateau de bénéficier du pompage de l'asa de Limony.

➔ Tarifification 2020 de la part Saur : le Président présente l'augmentation contractuelle de 5.64%
La tarification des services Saur augmente également de 2.12%

La séance est levée à 19 h 45

Ont signé tous les membres présents

BUREAU SYNDICAL

16 DECEMBRE 2019 – 18h00 à Limony

COMPTE – RENDU

Etaient présents : MM. André BIENNIER – Richard MOLINA – Bernard BALAYE – Robert SEUX – Christian FOREL – Frédéric PEYRON – Ronan PHILIPPE – Yves FRAYSSE

Etaient absents et non excusés : Serge BERTHON

Etaient absents et excusés : Céline BONNET – Laurent TORGUE – Patrick OLAGNE – Alain ZAHM

Avaient donné pouvoir :

Date de la convocation : 10 décembre 2019

Secrétaire de séance : M. Molina

COMPTE-RENDU DU 10 OCTOBRE 2019

Le Président donne lecture du document qui est adopté à l'unanimité.

DEVOLUTION DES TRAVAUX

➔ Talencieux : Rameaux – Garde - Balais – Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable au sud du Village sur 4 secteurs différents. Tous les branchements sont repris (soit environ 160) – les travaux sont estimés à 490 000 € HT.

Le Bureau à l'unanimité valide le DCE, autorise le président à lancer la procédure adaptée négociée, signer tous les documents liés au marché de travaux et faire exécuter les travaux.

➔ Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre – Le président présente une restructuration et un renforcement de travaux AEP sur ces quartiers dont une partie des conduites à reprendre passe en terrain privé (Varennes). Le Bureau s’interroge sur les conditions d’une intervention syndicale lorsqu’il convient de reprendre un réseau ancien, implanté en domaine privé. Des dispositions administratives doivent être prises afin de préserver les intérêts du syndicat. La réflexion se poursuit

Pour information, l’ensemble du projet Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre est estimé à 340 000 € HT

➔ Savas : Charézy Samoyas – 220 000 € HT – Le Bureau en prend acte.

➔ Champagne : Village – rénovation du réseau AEP pour un coût estimé à 365 000 € HT. Le Bureau en prend note.

➔ Charnas : Haut Village – Renforcement de cette partie du village où se situe en partie l’AEP de l’ASA. Le coût de cette opération est estimé à 175 000 € HT. Le Bureau en prend note.

DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Il est rappelé le besoin de réaliser certaines prestations conjointement aux travaux de canalisations comme la localisation/géoréférencement des ouvrages existants, les essais de compactage et le repérage des réseaux en tranchée ouverte, des nouveaux ouvrages.

- 1- Géolocalisation / géoréférencement des réseaux d’eau : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la localisation et du géoréférencement par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 2- Essais de compactage : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la prestation « essais de compactage » par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 3- Repérage des réseaux en tranchée ouverte : Le Bureau envisage la possibilité de faire exécuter cette mission en interne, La réflexion se poursuit.

Le Président rappelle la prestation de cartographie des réseaux, du cabinet Julien, sur la commune de Peaugres et propose son intervention lors d'une prochaine réunion afin de présenter sa prestation réalisée. Le Bureau approuve cette proposition.

PARTICIPATION COMMUNE DU TEIL

➔ Le Président rappelle que les communes du Teil et alentours ont été lourdement touchées par le séisme du 11 novembre 2019. Le Maire du Teil a lancé un appel solennel à la solidarité à toutes les communes de France afin de reconstruire sa commune – il est proposé de verser une participation exceptionnelle équivalente à 0.25 € x 13 000 abonnés, soit un montant 3 250 €. Cette somme sera portée au compte 6748, autres subventions exceptionnelles.

Le Bureau valide le principe de versement d'une subvention exceptionnelle à la commune du Teil et toutes les communes impactées par la catastrophe naturelle de novembre. Valide le montant total de 3 250 €. Le Comité sera saisi en vue d'inscrire cette somme au budget syndical.

QUESTIONS DIVERSES

➔ ASA du Merlet : Une réunion avec la Chambre d'agriculture a eu lieu afin d'étudier la faisabilité de créer une retenue collinaire de grande dimension, entre Vinzieux et Charnas en vue d'offrir une irrigation avec une autre ressource que l'eau potable. Il est rappelé que le besoin est d'environ 160 000 m³/an.

Monsieur Molina rappelle que le pompage prévu pour l'ASA de Limony pourrait être étendu à l'ASA de Charnas.

Le Bureau propose que le syndicat étudie une esquisse du coût permettant à l'asa du plateau de bénéficier du pompage de l'asa de Limony.

➔ Tarifification 2020 de la part Saur : le Président présente l'augmentation contractuelle de 5.64%
La tarification des services Saur augmente également de 2.12%

La séance est levée à 19 h 45

Ont signé tous les membres présents

BUREAU SYNDICAL

16 DECEMBRE 2019 – 18h00 à Limony

COMPTE – RENDU

Etaient présents : MM. André BIENNIER – Richard MOLINA – Bernard BALAYE – Robert SEUX – Christian FOREL – Frédéric PEYRON – Ronan PHILIPPE – Yves FRAYSSE

Etaient absents et non excusés : Serge BERTHON

Etaient absents et excusés : Céline BONNET – Laurent TORGUE – Patrick OLAGNE – Alain ZAHM

Avaient donné pouvoir :

Date de la convocation : 10 décembre 2019

Secrétaire de séance : M. Molina

COMPTE-RENDU DU 10 OCTOBRE 2019

Le Président donne lecture du document qui est adopté à l'unanimité.

DEVOLUTION DES TRAVAUX

➔ Talencieux : Rameaux – Garde - Balais – Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable au sud du Village sur 4 secteurs différents. Tous les branchements sont repris (soit environ 160) – les travaux sont estimés à 490 000 € HT.

Le Bureau à l'unanimité valide le DCE, autorise le président à lancer la procédure adaptée négociée, signer tous les documents liés au marché de travaux et faire exécuter les travaux.

➔ Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre – Le président présente une restructuration et un renforcement de travaux AEP sur ces quartiers dont une partie des conduites à reprendre passe en terrain privé (Varennes). Le Bureau s’interroge sur les conditions d’une intervention syndicale lorsqu’il convient de reprendre un réseau ancien, implanté en domaine privé. Des dispositions administratives doivent être prises afin de préserver les intérêts du syndicat. La réflexion se poursuit

Pour information, l’ensemble du projet Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre est estimé à 340 000 € HT

➔ Savas : Charézy Samoyas – 220 000 € HT – Le Bureau en prend acte.

➔ Champagne : Village – rénovation du réseau AEP pour un coût estimé à 365 000 € HT. Le Bureau en prend note.

➔ Charnas : Haut Village – Renforcement de cette partie du village où se situe en partie l’AEP de l’ASA. Le coût de cette opération est estimé à 175 000 € HT. Le Bureau en prend note.

DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Il est rappelé le besoin de réaliser certaines prestations conjointement aux travaux de canalisations comme la localisation/géoréférencement des ouvrages existants, les essais de compactage et le repérage des réseaux en tranchée ouverte, des nouveaux ouvrages.

- 1- Géolocalisation / géoréférencement des réseaux d’eau : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la localisation et du géoréférencement par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 2- Essais de compactage : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la prestation « essais de compactage » par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 3- Repérage des réseaux en tranchée ouverte : Le Bureau envisage la possibilité de faire exécuter cette mission en interne, La réflexion se poursuit.

Le Président rappelle la prestation de cartographie des réseaux, du cabinet Julien, sur la commune de Peaugres et propose son intervention lors d'une prochaine réunion afin de présenter sa prestation réalisée. Le Bureau approuve cette proposition.

PARTICIPATION COMMUNE DU TEIL

➔ Le Président rappelle que les communes du Teil et alentours ont été lourdement touchées par le séisme du 11 novembre 2019. Le Maire du Teil a lancé un appel solennel à la solidarité à toutes les communes de France afin de reconstruire sa commune – il est proposé de verser une participation exceptionnelle équivalente à 0.25 € x 13 000 abonnés, soit un montant 3 250 €. Cette somme sera portée au compte 6748, autres subventions exceptionnelles.

Le Bureau valide le principe de versement d'une subvention exceptionnelle à la commune du Teil et toutes les communes impactées par la catastrophe naturelle de novembre. Valide le montant total de 3 250 €. Le Comité sera saisi en vue d'inscrire cette somme au budget syndical.

QUESTIONS DIVERSES

➔ ASA du Merlet : Une réunion avec la Chambre d'agriculture a eu lieu afin d'étudier la faisabilité de créer une retenue collinaire de grande dimension, entre Vinzieux et Charnas en vue d'offrir une irrigation avec une autre ressource que l'eau potable. Il est rappelé que le besoin est d'environ 160 000 m³/an.

Monsieur Molina rappelle que le pompage prévu pour l'ASA de Limony pourrait être étendu à l'ASA de Charnas.

Le Bureau propose que le syndicat étudie une esquisse du coût permettant à l'asa du plateau de bénéficier du pompage de l'asa de Limony.

➔ Tarifification 2020 de la part Saur : le Président présente l'augmentation contractuelle de 5.64%
La tarification des services Saur augmente également de 2.12%

La séance est levée à 19 h 45

Ont signé tous les membres présents

BUREAU SYNDICAL

16 DECEMBRE 2019 – 18h00 à Limony

COMPTE – RENDU

Etaient présents : MM. André BIENNIER – Richard MOLINA – Bernard BALAYE – Robert SEUX – Christian FOREL – Frédéric PEYRON – Ronan PHILIPPE – Yves FRAYSSE

Etaient absents et non excusés : Serge BERTHON

Etaient absents et excusés : Céline BONNET – Laurent TORGUE – Patrick OLAGNE – Alain ZAHM

Avaient donné pouvoir :

Date de la convocation : 10 décembre 2019

Secrétaire de séance : M. Molina

COMPTE-RENDU DU 10 OCTOBRE 2019

Le Président donne lecture du document qui est adopté à l'unanimité.

DEVOLUTION DES TRAVAUX

➔ Talencieux : Rameaux – Garde - Balais – Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable au sud du Village sur 4 secteurs différents. Tous les branchements sont repris (soit environ 160) – les travaux sont estimés à 490 000 € HT.

Le Bureau à l'unanimité valide le DCE, autorise le président à lancer la procédure adaptée négociée, signer tous les documents liés au marché de travaux et faire exécuter les travaux.

➔ Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre – Le président présente une restructuration et un renforcement de travaux AEP sur ces quartiers dont une partie des conduites à reprendre passe en terrain privé (Varennes). Le Bureau s’interroge sur les conditions d’une intervention syndicale lorsqu’il convient de reprendre un réseau ancien, implanté en domaine privé. Des dispositions administratives doivent être prises afin de préserver les intérêts du syndicat. La réflexion se poursuit

Pour information, l’ensemble du projet Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre est estimé à 340 000 € HT

➔ Savas : Charézy Samoyas – 220 000 € HT – Le Bureau en prend acte.

➔ Champagne : Village – rénovation du réseau AEP pour un coût estimé à 365 000 € HT. Le Bureau en prend note.

➔ Charnas : Haut Village – Renforcement de cette partie du village où se situe en partie l’AEP de l’ASA. Le coût de cette opération est estimé à 175 000 € HT. Le Bureau en prend note.

DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Il est rappelé le besoin de réaliser certaines prestations conjointement aux travaux de canalisations comme la localisation/géoréférencement des ouvrages existants, les essais de compactage et le repérage des réseaux en tranchée ouverte, des nouveaux ouvrages.

- 1- Géolocalisation / géoréférencement des réseaux d’eau : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la localisation et du géoréférencement par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 2- Essais de compactage : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la prestation « essais de compactage » par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 3- Repérage des réseaux en tranchée ouverte : Le Bureau envisage la possibilité de faire exécuter cette mission en interne, La réflexion se poursuit.

Le Président rappelle la prestation de cartographie des réseaux, du cabinet Julien, sur la commune de Peaugres et propose son intervention lors d'une prochaine réunion afin de présenter sa prestation réalisée. Le Bureau approuve cette proposition.

PARTICIPATION COMMUNE DU TEIL

➡ Le Président rappelle que les communes du Teil et alentours ont été lourdement touchées par le séisme du 11 novembre 2019. Le Maire du Teil a lancé un appel solennel à la solidarité à toutes les communes de France afin de reconstruire sa commune – il est proposé de verser une participation exceptionnelle équivalente à 0.25 € x 13 000 abonnés, soit un montant 3 250 €. Cette somme sera portée au compte 6748, autres subventions exceptionnelles.

Le Bureau valide le principe de versement d'une subvention exceptionnelle à la commune du Teil et toutes les communes impactées par la catastrophe naturelle de novembre. Valide le montant total de 3 250 €. Le Comité sera saisi en vue d'inscrire cette somme au budget syndical.

QUESTIONS DIVERSES

➡ ASA du Merlet : Une réunion avec la Chambre d'agriculture a eu lieu afin d'étudier la faisabilité de créer une retenue collinaire de grande dimension, entre Vinzieux et Charnas en vue d'offrir une irrigation avec une autre ressource que l'eau potable. Il est rappelé que le besoin est d'environ 160 000 m³/an.

Monsieur Molina rappelle que le pompage prévu pour l'ASA de Limony pourrait être étendu à l'ASA de Charnas.

Le Bureau propose que le syndicat étudie une esquisse du coût permettant à l'asa du plateau de bénéficier du pompage de l'asa de Limony.

➡ Tarifification 2020 de la part Saur : le Président présente l'augmentation contractuelle de 5.64%
La tarification des services Saur augmente également de 2.12%

La séance est levée à 19 h 45

Ont signé tous les membres présents

BUREAU SYNDICAL

16 DECEMBRE 2019 – 18h00 à Limony

COMPTE – RENDU

Etaient présents : MM. André BIENNIER – Richard MOLINA – Bernard BALAYE – Robert SEUX – Christian FOREL – Frédéric PEYRON – Ronan PHILIPPE – Yves FRAYSSE

Etaient absents et non excusés : Serge BERTHON

Etaient absents et excusés : Céline BONNET – Laurent TORGUE – Patrick OLAGNE – Alain ZAHM

Avaient donné pouvoir :

Date de la convocation : 10 décembre 2019

Secrétaire de séance : M. Molina

COMPTE-RENDU DU 10 OCTOBRE 2019

Le Président donne lecture du document qui est adopté à l'unanimité.

DEVOLUTION DES TRAVAUX

➔ Talencieux : Rameaux – Garde - Balais – Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable au sud du Village sur 4 secteurs différents. Tous les branchements sont repris (soit environ 160) – les travaux sont estimés à 490 000 € HT.

Le Bureau à l'unanimité valide le DCE, autorise le président à lancer la procédure adaptée négociée, signer tous les documents liés au marché de travaux et faire exécuter les travaux.

➔ Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre – Le président présente une restructuration et un renforcement de travaux AEP sur ces quartiers dont une partie des conduites à reprendre passe en terrain privé (Varennes). Le Bureau s’interroge sur les conditions d’une intervention syndicale lorsqu’il convient de reprendre un réseau ancien, implanté en domaine privé. Des dispositions administratives doivent être prises afin de préserver les intérêts du syndicat. La réflexion se poursuit

Pour information, l’ensemble du projet Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre est estimé à 340 000 € HT

➔ Savas : Charézy Samoyas – 220 000 € HT – Le Bureau en prend acte.

➔ Champagne : Village – rénovation du réseau AEP pour un coût estimé à 365 000 € HT. Le Bureau en prend note.

➔ Charnas : Haut Village – Renforcement de cette partie du village où se situe en partie l’AEP de l’ASA. Le coût de cette opération est estimé à 175 000 € HT. Le Bureau en prend note.

DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Il est rappelé le besoin de réaliser certaines prestations conjointement aux travaux de canalisations comme la localisation/géoréférencement des ouvrages existants, les essais de compactage et le repérage des réseaux en tranchée ouverte, des nouveaux ouvrages.

- 1- Géolocalisation / géoréférencement des réseaux d’eau : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la localisation et du géoréférencement par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 2- Essais de compactage : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la prestation « essais de compactage » par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 3- Repérage des réseaux en tranchée ouverte : Le Bureau envisage la possibilité de faire exécuter cette mission en interne, La réflexion se poursuit.

Le Président rappelle la prestation de cartographie des réseaux, du cabinet Julien, sur la commune de Peaugres et propose son intervention lors d'une prochaine réunion afin de présenter sa prestation réalisée. Le Bureau approuve cette proposition.

PARTICIPATION COMMUNE DU TEIL

➔ Le Président rappelle que les communes du Teil et alentours ont été lourdement touchées par le séisme du 11 novembre 2019. Le Maire du Teil a lancé un appel solennel à la solidarité à toutes les communes de France afin de reconstruire sa commune – il est proposé de verser une participation exceptionnelle équivalente à 0.25 € x 13 000 abonnés, soit un montant 3 250 €. Cette somme sera portée au compte 6748, autres subventions exceptionnelles.

Le Bureau valide le principe de versement d'une subvention exceptionnelle à la commune du Teil et toutes les communes impactées par la catastrophe naturelle de novembre. Valide le montant total de 3 250 €. Le Comité sera saisi en vue d'inscrire cette somme au budget syndical.

QUESTIONS DIVERSES

➔ ASA du Merlet : Une réunion avec la Chambre d'agriculture a eu lieu afin d'étudier la faisabilité de créer une retenue collinaire de grande dimension, entre Vinzieux et Charnas en vue d'offrir une irrigation avec une autre ressource que l'eau potable. Il est rappelé que le besoin est d'environ 160 000 m³/an.

Monsieur Molina rappelle que le pompage prévu pour l'ASA de Limony pourrait être étendu à l'ASA de Charnas.

Le Bureau propose que le syndicat étudie une esquisse du coût permettant à l'asa du plateau de bénéficier du pompage de l'asa de Limony.

➔ Tarifification 2020 de la part Saur : le Président présente l'augmentation contractuelle de 5.64%
La tarification des services Saur augmente également de 2.12%

La séance est levée à 19 h 45

Ont signé tous les membres présents

BUREAU SYNDICAL

16 DECEMBRE 2019 – 18h00 à Limony

COMPTE – RENDU

Etaient présents : MM. André BIENNIER – Richard MOLINA – Bernard BALAYE – Robert SEUX – Christian FOREL – Frédéric PEYRON – Ronan PHILIPPE – Yves FRAYSSE

Etaient absents et non excusés : Serge BERTHON

Etaient absents et excusés : Céline BONNET – Laurent TORGUE – Patrick OLAGNE – Alain ZAHM

Avaient donné pouvoir :

Date de la convocation : 10 décembre 2019

Secrétaire de séance : M. Molina

COMPTE-RENDU DU 10 OCTOBRE 2019

Le Président donne lecture du document qui est adopté à l'unanimité.

DEVOLUTION DES TRAVAUX

➔ Talencieux : Rameaux – Garde - Balais – Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable au sud du Village sur 4 secteurs différents. Tous les branchements sont repris (soit environ 160) – les travaux sont estimés à 490 000 € HT.

Le Bureau à l'unanimité valide le DCE, autorise le président à lancer la procédure adaptée négociée, signer tous les documents liés au marché de travaux et faire exécuter les travaux.

➔ Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre – Le président présente une restructuration et un renforcement de travaux AEP sur ces quartiers dont une partie des conduites à reprendre passe en terrain privé (Varennes). Le Bureau s’interroge sur les conditions d’une intervention syndicale lorsqu’il convient de reprendre un réseau ancien, implanté en domaine privé. Des dispositions administratives doivent être prises afin de préserver les intérêts du syndicat. La réflexion se poursuit

Pour information, l’ensemble du projet Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre est estimé à 340 000 € HT

➔ Savas : Charézy Samoyas – 220 000 € HT – Le Bureau en prend acte.

➔ Champagne : Village – rénovation du réseau AEP pour un coût estimé à 365 000 € HT. Le Bureau en prend note.

➔ Charnas : Haut Village – Renforcement de cette partie du village où se situe en partie l’AEP de l’ASA. Le coût de cette opération est estimé à 175 000 € HT. Le Bureau en prend note.

DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Il est rappelé le besoin de réaliser certaines prestations conjointement aux travaux de canalisations comme la localisation/géoréférencement des ouvrages existants, les essais de compactage et le repérage des réseaux en tranchée ouverte, des nouveaux ouvrages.

- 1- Géolocalisation / géoréférencement des réseaux d’eau : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la localisation et du géoréférencement par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 2- Essais de compactage : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la prestation « essais de compactage » par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 3- Repérage des réseaux en tranchée ouverte : Le Bureau envisage la possibilité de faire exécuter cette mission en interne, La réflexion se poursuit.

Le Président rappelle la prestation de cartographie des réseaux, du cabinet Julien, sur la commune de Peaugres et propose son intervention lors d'une prochaine réunion afin de présenter sa prestation réalisée. Le Bureau approuve cette proposition.

PARTICIPATION COMMUNE DU TEIL

➔ Le Président rappelle que les communes du Teil et alentours ont été lourdement touchées par le séisme du 11 novembre 2019. Le Maire du Teil a lancé un appel solennel à la solidarité à toutes les communes de France afin de reconstruire sa commune – il est proposé de verser une participation exceptionnelle équivalente à 0.25 € x 13 000 abonnés, soit un montant 3 250 €. Cette somme sera portée au compte 6748, autres subventions exceptionnelles.

Le Bureau valide le principe de versement d'une subvention exceptionnelle à la commune du Teil et toutes les communes impactées par la catastrophe naturelle de novembre. Valide le montant total de 3 250 €. Le Comité sera saisi en vue d'inscrire cette somme au budget syndical.

QUESTIONS DIVERSES

➔ ASA du Merlet : Une réunion avec la Chambre d'agriculture a eu lieu afin d'étudier la faisabilité de créer une retenue collinaire de grande dimension, entre Vinzieux et Charnas en vue d'offrir une irrigation avec une autre ressource que l'eau potable. Il est rappelé que le besoin est d'environ 160 000 m³/an.

Monsieur Molina rappelle que le pompage prévu pour l'ASA de Limony pourrait être étendu à l'ASA de Charnas.

Le Bureau propose que le syndicat étudie une esquisse du coût permettant à l'asa du plateau de bénéficier du pompage de l'asa de Limony.

➔ Tarifification 2020 de la part Saur : le Président présente l'augmentation contractuelle de 5.64%
La tarification des services Saur augmente également de 2.12%

La séance est levée à 19 h 45

Ont signé tous les membres présents

BUREAU SYNDICAL

16 DECEMBRE 2019 – 18h00 à Limony

COMPTE – RENDU

Etaient présents : MM. André BIENNIER – Richard MOLINA – Bernard BALAYE – Robert SEUX – Christian FOREL – Frédéric PEYRON – Ronan PHILIPPE – Yves FRAYSSE

Etaient absents et non excusés : Serge BERTHON

Etaient absents et excusés : Céline BONNET – Laurent TORGUE – Patrick OLAGNE – Alain ZAHM

Avaient donné pouvoir :

Date de la convocation : 10 décembre 2019

Secrétaire de séance : M. Molina

COMPTE-RENDU DU 10 OCTOBRE 2019

Le Président donne lecture du document qui est adopté à l'unanimité.

DEVOLUTION DES TRAVAUX

➔ Talencieux : Rameaux – Garde - Balais – Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable au sud du Village sur 4 secteurs différents. Tous les branchements sont repris (soit environ 160) – les travaux sont estimés à 490 000 € HT.

Le Bureau à l'unanimité valide le DCE, autorise le président à lancer la procédure adaptée négociée, signer tous les documents liés au marché de travaux et faire exécuter les travaux.

➔ Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre – Le président présente une restructuration et un renforcement de travaux AEP sur ces quartiers dont une partie des conduites à reprendre passe en terrain privé (Varennes). Le Bureau s’interroge sur les conditions d’une intervention syndicale lorsqu’il convient de reprendre un réseau ancien, implanté en domaine privé. Des dispositions administratives doivent être prises afin de préserver les intérêts du syndicat. La réflexion se poursuit

Pour information, l’ensemble du projet Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre est estimé à 340 000 € HT

➔ Savas : Charézy Samoyas – 220 000 € HT – Le Bureau en prend acte.

➔ Champagne : Village – rénovation du réseau AEP pour un coût estimé à 365 000 € HT. Le Bureau en prend note.

➔ Charnas : Haut Village – Renforcement de cette partie du village où se situe en partie l’AEP de l’ASA. Le coût de cette opération est estimé à 175 000 € HT. Le Bureau en prend note.

DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Il est rappelé le besoin de réaliser certaines prestations conjointement aux travaux de canalisations comme la localisation/géoréférencement des ouvrages existants, les essais de compactage et le repérage des réseaux en tranchée ouverte, des nouveaux ouvrages.

- 1- Géolocalisation / géoréférencement des réseaux d’eau : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la localisation et du géoréférencement par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 2- Essais de compactage : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la prestation « essais de compactage » par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 3- Repérage des réseaux en tranchée ouverte : Le Bureau envisage la possibilité de faire exécuter cette mission en interne, La réflexion se poursuit.

Le Président rappelle la prestation de cartographie des réseaux, du cabinet Julien, sur la commune de Peaugres et propose son intervention lors d'une prochaine réunion afin de présenter sa prestation réalisée. Le Bureau approuve cette proposition.

PARTICIPATION COMMUNE DU TEIL

➔ Le Président rappelle que les communes du Teil et alentours ont été lourdement touchées par le séisme du 11 novembre 2019. Le Maire du Teil a lancé un appel solennel à la solidarité à toutes les communes de France afin de reconstruire sa commune – il est proposé de verser une participation exceptionnelle équivalente à 0.25 € x 13 000 abonnés, soit un montant 3 250 €. Cette somme sera portée au compte 6748, autres subventions exceptionnelles.

Le Bureau valide le principe de versement d'une subvention exceptionnelle à la commune du Teil et toutes les communes impactées par la catastrophe naturelle de novembre. Valide le montant total de 3 250 €. Le Comité sera saisi en vue d'inscrire cette somme au budget syndical.

QUESTIONS DIVERSES

➔ ASA du Merlet : Une réunion avec la Chambre d'agriculture a eu lieu afin d'étudier la faisabilité de créer une retenue collinaire de grande dimension, entre Vinzieux et Charnas en vue d'offrir une irrigation avec une autre ressource que l'eau potable. Il est rappelé que le besoin est d'environ 160 000 m³/an.

Monsieur Molina rappelle que le pompage prévu pour l'ASA de Limony pourrait être étendu à l'ASA de Charnas.

Le Bureau propose que le syndicat étudie une esquisse du coût permettant à l'asa du plateau de bénéficier du pompage de l'asa de Limony.

➔ Tarifification 2020 de la part Saur : le Président présente l'augmentation contractuelle de 5.64%
La tarification des services Saur augmente également de 2.12%

La séance est levée à 19 h 45

Ont signé tous les membres présents

BUREAU SYNDICAL

16 DECEMBRE 2019 – 18h00 à Limony

COMPTE – RENDU

Etaient présents : MM. André BIENNIER – Richard MOLINA – Bernard BALAYE – Robert SEUX – Christian FOREL – Frédéric PEYRON – Ronan PHILIPPE – Yves FRAYSSE

Etaient absents et non excusés : Serge BERTHON

Etaient absents et excusés : Céline BONNET – Laurent TORGUE – Patrick OLAGNE – Alain ZAHM

Avaient donné pouvoir :

Date de la convocation : 10 décembre 2019

Secrétaire de séance : M. Molina

COMPTE-RENDU DU 10 OCTOBRE 2019

Le Président donne lecture du document qui est adopté à l'unanimité.

DEVOLUTION DES TRAVAUX

➔ Talencieux : Rameaux – Garde - Balais – Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable au sud du Village sur 4 secteurs différents. Tous les branchements sont repris (soit environ 160) – les travaux sont estimés à 490 000 € HT.

Le Bureau à l'unanimité valide le DCE, autorise le président à lancer la procédure adaptée négociée, signer tous les documents liés au marché de travaux et faire exécuter les travaux.

➔ Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre – Le président présente une restructuration et un renforcement de travaux AEP sur ces quartiers dont une partie des conduites à reprendre passe en terrain privé (Varennes). Le Bureau s’interroge sur les conditions d’une intervention syndicale lorsqu’il convient de reprendre un réseau ancien, implanté en domaine privé. Des dispositions administratives doivent être prises afin de préserver les intérêts du syndicat. La réflexion se poursuit

Pour information, l’ensemble du projet Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre est estimé à 340 000 € HT

➔ Savas : Charézy Samoyas – 220 000 € HT – Le Bureau en prend acte.

➔ Champagne : Village – rénovation du réseau AEP pour un coût estimé à 365 000 € HT. Le Bureau en prend note.

➔ Charnas : Haut Village – Renforcement de cette partie du village où se situe en partie l’AEP de l’ASA. Le coût de cette opération est estimé à 175 000 € HT. Le Bureau en prend note.

DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Il est rappelé le besoin de réaliser certaines prestations conjointement aux travaux de canalisations comme la localisation/géoréférencement des ouvrages existants, les essais de compactage et le repérage des réseaux en tranchée ouverte, des nouveaux ouvrages.

- 1- Géolocalisation / géoréférencement des réseaux d’eau : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la localisation et du géoréférencement par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 2- Essais de compactage : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la prestation « essais de compactage » par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 3- Repérage des réseaux en tranchée ouverte : Le Bureau envisage la possibilité de faire exécuter cette mission en interne, La réflexion se poursuit.

Le Président rappelle la prestation de cartographie des réseaux, du cabinet Julien, sur la commune de Peaugres et propose son intervention lors d'une prochaine réunion afin de présenter sa prestation réalisée. Le Bureau approuve cette proposition.

PARTICIPATION COMMUNE DU TEIL

➔ Le Président rappelle que les communes du Teil et alentours ont été lourdement touchées par le séisme du 11 novembre 2019. Le Maire du Teil a lancé un appel solennel à la solidarité à toutes les communes de France afin de reconstruire sa commune – il est proposé de verser une participation exceptionnelle équivalente à 0.25 € x 13 000 abonnés, soit un montant 3 250 €. Cette somme sera portée au compte 6748, autres subventions exceptionnelles.

Le Bureau valide le principe de versement d'une subvention exceptionnelle à la commune du Teil et toutes les communes impactées par la catastrophe naturelle de novembre. Valide le montant total de 3 250 €. Le Comité sera saisi en vue d'inscrire cette somme au budget syndical.

QUESTIONS DIVERSES

➔ ASA du Merlet : Une réunion avec la Chambre d'agriculture a eu lieu afin d'étudier la faisabilité de créer une retenue collinaire de grande dimension, entre Vinzieux et Charnas en vue d'offrir une irrigation avec une autre ressource que l'eau potable. Il est rappelé que le besoin est d'environ 160 000 m³/an.

Monsieur Molina rappelle que le pompage prévu pour l'ASA de Limony pourrait être étendu à l'ASA de Charnas.

Le Bureau propose que le syndicat étudie une esquisse du coût permettant à l'asa du plateau de bénéficier du pompage de l'asa de Limony.

➔ Tarifification 2020 de la part Saur : le Président présente l'augmentation contractuelle de 5.64%
La tarification des services Saur augmente également de 2.12%

La séance est levée à 19 h 45

Ont signé tous les membres présents

BUREAU SYNDICAL

16 DECEMBRE 2019 – 18h00 à Limony

COMPTE – RENDU

Etaient présents : MM. André BIENNIER – Richard MOLINA – Bernard BALAYE – Robert SEUX – Christian FOREL – Frédéric PEYRON – Ronan PHILIPPE – Yves FRAYSSE

Etaient absents et non excusés : Serge BERTHON

Etaient absents et excusés : Céline BONNET – Laurent TORGUE – Patrick OLAGNE – Alain ZAHM

Avaient donné pouvoir :

Date de la convocation : 10 décembre 2019

Secrétaire de séance : M. Molina

COMPTE-RENDU DU 10 OCTOBRE 2019

Le Président donne lecture du document qui est adopté à l'unanimité.

DEVOLUTION DES TRAVAUX

➔ Talencieux : Rameaux – Garde - Balais – Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable au sud du Village sur 4 secteurs différents. Tous les branchements sont repris (soit environ 160) – les travaux sont estimés à 490 000 € HT.

Le Bureau à l'unanimité valide le DCE, autorise le président à lancer la procédure adaptée négociée, signer tous les documents liés au marché de travaux et faire exécuter les travaux.

➔ Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre – Le président présente une restructuration et un renforcement de travaux AEP sur ces quartiers dont une partie des conduites à reprendre passe en terrain privé (Varennes). Le Bureau s’interroge sur les conditions d’une intervention syndicale lorsqu’il convient de reprendre un réseau ancien, implanté en domaine privé. Des dispositions administratives doivent être prises afin de préserver les intérêts du syndicat. La réflexion se poursuit

Pour information, l’ensemble du projet Peaugres : Varennes et Suc de la Mûre est estimé à 340 000 € HT

➔ Savas : Charézy Samoyas – 220 000 € HT – Le Bureau en prend acte.

➔ Champagne : Village – rénovation du réseau AEP pour un coût estimé à 365 000 € HT. Le Bureau en prend note.

➔ Charnas : Haut Village – Renforcement de cette partie du village où se situe en partie l’AEP de l’ASA. Le coût de cette opération est estimé à 175 000 € HT. Le Bureau en prend note.

DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Il est rappelé le besoin de réaliser certaines prestations conjointement aux travaux de canalisations comme la localisation/géoréférencement des ouvrages existants, les essais de compactage et le repérage des réseaux en tranchée ouverte, des nouveaux ouvrages.

- 1- Géolocalisation / géoréférencement des réseaux d’eau : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la localisation et du géoréférencement par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 2- Essais de compactage : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d’une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la prestation « essais de compactage » par le biais d’un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l’entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 3- Repérage des réseaux en tranchée ouverte : Le Bureau envisage la possibilité de faire exécuter cette mission en interne, La réflexion se poursuit.

Le Président rappelle la prestation de cartographie des réseaux, du cabinet Julien, sur la commune de Peaugres et propose son intervention lors d'une prochaine réunion afin de présenter sa prestation réalisée. Le Bureau approuve cette proposition.

PARTICIPATION COMMUNE DU TEIL

➔ Le Président rappelle que les communes du Teil et alentours ont été lourdement touchées par le séisme du 11 novembre 2019. Le Maire du Teil a lancé un appel solennel à la solidarité à toutes les communes de France afin de reconstruire sa commune – il est proposé de verser une participation exceptionnelle équivalente à 0.25 € x 13 000 abonnés, soit un montant 3 250 €. Cette somme sera portée au compte 6748, autres subventions exceptionnelles.

Le Bureau valide le principe de versement d'une subvention exceptionnelle à la commune du Teil et toutes les communes impactées par la catastrophe naturelle de novembre. Valide le montant total de 3 250 €. Le Comité sera saisi en vue d'inscrire cette somme au budget syndical.

QUESTIONS DIVERSES

➔ ASA du Merlet : Une réunion avec la Chambre d'agriculture a eu lieu afin d'étudier la faisabilité de créer une retenue collinaire de grande dimension, entre Vinzieux et Charnas en vue d'offrir une irrigation avec une autre ressource que l'eau potable. Il est rappelé que le besoin est d'environ 160 000 m³/an.

Monsieur Molina rappelle que le pompage prévu pour l'ASA de Limony pourrait être étendu à l'ASA de Charnas.

Le Bureau propose que le syndicat étudie une esquisse du coût permettant à l'asa du plateau de bénéficier du pompage de l'asa de Limony.

➔ Tarifification 2020 de la part Saur : le Président présente l'augmentation contractuelle de 5.64%
La tarification des services Saur augmente également de 2.12%

La séance est levée à 19 h 45

Ont signé tous les membres présents